

MANIFESTE

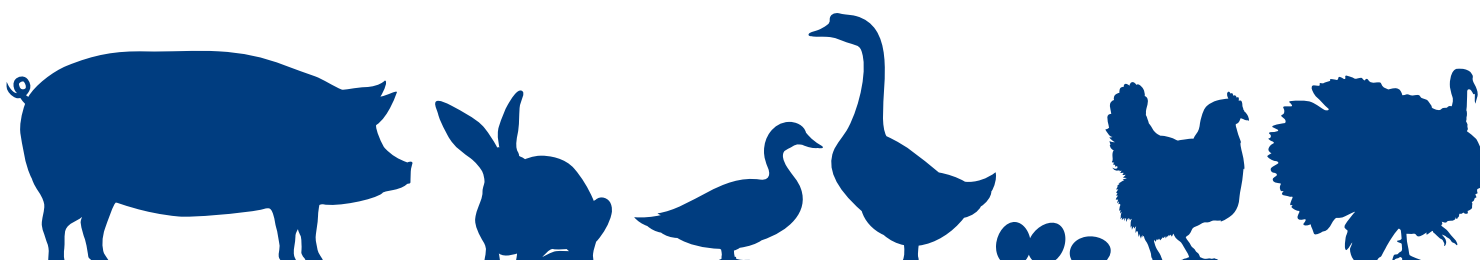
RECONQUÊTE ET MAINTIEN DE LA SOUVERAINETÉ FRANÇAISE :

**15 propositions des filières
Porc, Volailles, Œuf, Lapin et Palmipèdes Gras**



Une offre française insuffisante par rapport à la consommation :

- **Hausse de la consommation des œufs et des viandes blanches :**
 - + 4 à 5 % par an pour les oeufs depuis 3 ans
(+ 1,4% par an en moyenne sur les 10 prochaines années)
 - + 3 à 5 % par an pour la volaille depuis 5 ans
(+1,5 % / an en moyenne sur les 10 prochaines années)
 - +1,8% en 2024, + 2,5% en 2025 pour le porc
- **Ralentissement de la consommation de lapins inférieur à la baisse de production**
- **Retour du potentiel de la consommation de foie gras**



15 ACTIONS PROPOSÉES POUR LES ACCOMPAGNER :

1. Assurer le renouvellement des générations à l'amont et à l'aval de la filière :

- Installation ou reprise sur les **10 ans à venir** :

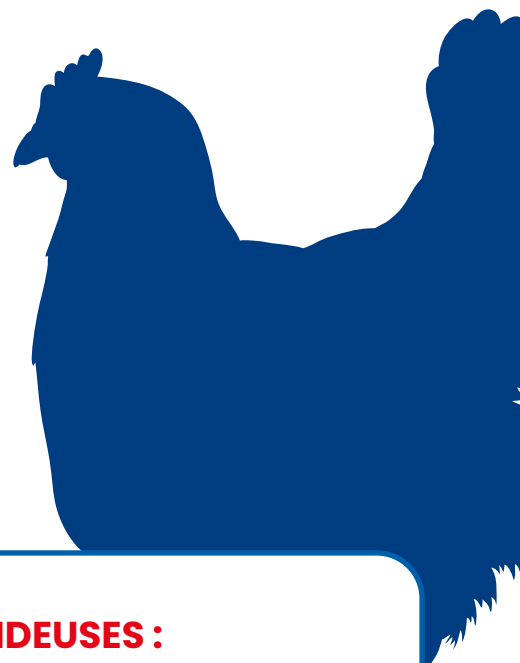
VOLAILLES :

+ 2 200 poulaillers standards
(surface moyenne 1 500 m²),
+ 600 poulaillers Label rouge (400 m²)

(hypothèse 15% ECC)

investissements : 1,4 milliards €

(2,8 milliards € avec l'aval, la nutrition animale
et la génétique)

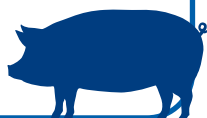


PORCS :

création ou reprise de
100 élevages porcins/an

(avec en moyenne 300 truies)

investissements : 5 milliards €



POULES PONDEUSES :

575 poulaillers :

10 millions de places de poules
pondeuses -

investissements : 780 millions € pour
la production / 1,1 milliard € au total
(amont/aval)



LAPINS :

300 élevages de lapins :

création ou reprise de 30 élevages /an
que l'on rénove pour atteindre les
objectifs en matière d'élevages
alternatifs à la cage standard -
investissements : 300 millions €



FOIE GRAS :

55 créations (élevage et/ou
engraissement) + 100 reprises
d'ateliers par an

investissements : 250 millions €



- Consolidation/modernisation des outils d'abattage/découpe/transformation tout en assurant un maillage territorial adapté (2 milliards € d'investissements à prévoir pour le seul maillon des entreprises de charcuterie).
- Mise en place d'un accompagnement « succession » pour les entreprises dont les dirigeants arrivent à la retraite (type pacte Dutreuil).

- 2. Créer un régime ICPE spécifique à l'élevage, distinct des logiques industrielles.**
- 3. Exclure les viandes blanches des IED à l'échelle européenne.**
- 4. Pas de surtransposition de la réglementation européenne.**
Pas de nouvelle réglementation sans étude d'impact
- 5. Moderniser les réglementations européennes sur la bientraitance animale** en cohérence avec les progrès en cours sur le terrain et la demande du marché : dans le cas contraire, les professionnels s'opposent à ces réglementations (Exemple : le règlement transport en cours de révision).
- 6. Simplifier les procédures pesant sur les entreprises** : simplification des contrôles, des obligations administratives et des demandes d'aides/subventions.
- 7. Réduire les charges accablant les entreprises** (+++ éco-contributions emballages, ++ redevance eau, ...) et **éviter des charges additionnelles** (taxe nouvelle sur produits alimentaires, hausse taxes/Eco-contributions existantes ...).
- 8. Mettre en place un dispositif de suramortissement ciblé pour soutenir les investissements productifs** (permet à une entreprise de déduire de son résultat imposable une fraction supplémentaire du coût d'un investissement).
- 9. Améliorer la compétitivité par un assouplissement ciblé de certaines contraintes réglementaires qui génèrent des surcoûts logistiques importants. Par exemple :**
 - Dérogation pour la circulation des camions en lien avec les activités d'élevage les jours de restriction de circulation.
 - Autoriser les camions « porteurs » à circuler avec un poids total à charge de 35 tonnes (+ 3 tonnes par voyage).
 - Autoriser le 44 tonnes transfrontalier au moins pour les dessertes locales (pays à pays).

- 10.** Rendre obligatoire l'indication de l'origine des viandes, des œufs et du foie gras pour tous les types de produit et tous les lieux de consommation. Les logos : Le Porc Français, Volaille Française, Œufs de France, Lapin de France, Foie Gras de France, doivent rester le socle de l'identification de l'origine.
- 11.** Mettre en place des dispositifs de soutien sanitaire pérennes pour compenser les pertes de production et assurer le financement de la surveillance des maladies animales (y compris surveillance post-vaccination IAHP).
- 12.** Mettre en place dans toutes les écoles françaises une information objective sur l'élevage et investir dans l'éducation alimentaire des enfants et adolescents.
- 13.** Rendre obligatoires des formations sur l'élevage et la transformation des viandes blanches dans les formations agricoles avec en complément des visites d'élevages et d'entreprises.
- 14.** Régionaliser la certification export et renforcer les moyens humains et diplomatiques des services d'appui à l'export.
- 15.** S'opposer à la signature d'accords commerciaux avec les pays tiers qui ne prévoient pas des clauses miroirs et des contrôles adaptés sur place.

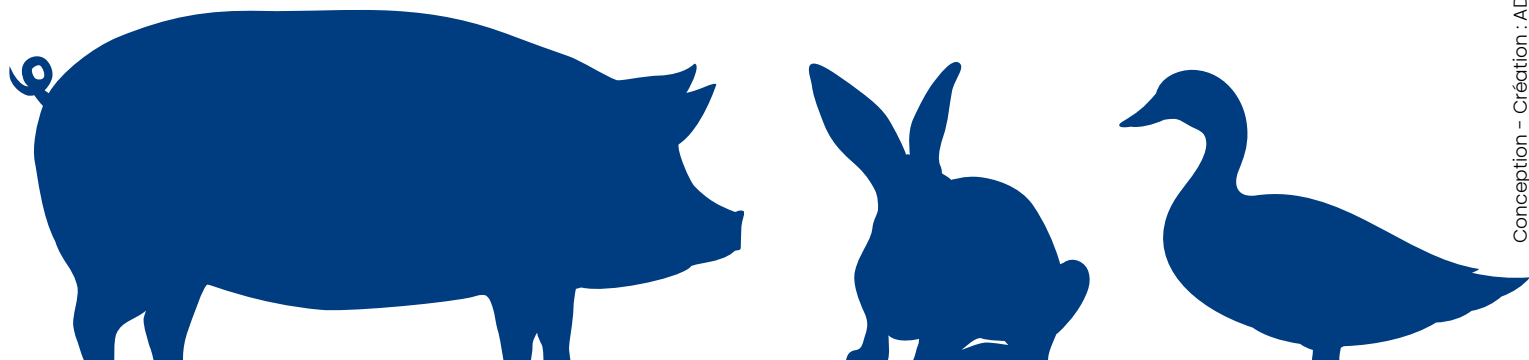
INAPORC
LES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE PORCINE FRANÇAISE

CL!PP
Interprofession du Lapin



CNPO
Interprofession des Oeufs

ANVOL
INTERPROFESSION VOLAILLE DE CHAIR



CONTACTS :

ANVOL : Yann NÉDÉLEC – yann.nedelec@interpro-anvol.fr

CIFOG : Marie Pierre PÉ – mariepierrepe@cifog.fr

CLIPP : Emilie GILLET – emilie.gillet@clipp.asso.fr

CNPO : Alice RICHARD – alice.richard@cnpo.fr

INAPORC : Anne RICHARD – anne.richard@inaporc.asso.fr